



Compte Rendu

Réunion du Comité Syndical

Du 07.09.2020 - 17h30

SMICTOM du Chinonais – Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
24 place Jeanne d'Arc – 37500 CHINON
Tel : 02 47 93 22 05 – N° gratuit : 0800 196 595
www.smictom.com

L'An Deux Mille Vingt, le 07 Septembre, à 17h30, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Espace Culturel « Le Cube » - PANZOULT, sous la présidence de Monsieur MASSARD Philippe.

Date de convocation du Comité : 12.08.2020

Etaient présents : (cf liste jointe)

Membres en exercice : 77

Membres présents : .71

Membres votants : ...71

Secrétaire de séance : M. POUJAUD Daniel

Délibération 2020.12 : Election du Président du SMICTOM du CHINONNAIS

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.2122-7 et suivants du CGCT ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin

LE COMITE SYNDICAL

PROCLAME Monsieur MASSARD Philippe, Président du SMICTOM du CHINONNAIS et le déclare installé

AUTORISE Monsieur MASSARD Philippe, le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 10.09.2020

Délibération publiée ou notifiée le 10.09.2020

Délibération 2020.13 : Détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT

Le Président du SMICTOM du CHINONNAIS rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-Présidents est librement fixé par le Comité Syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du conseil, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif du Comité Syndical, lequel comprend 77 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 15 Vice-Présidents.

Il est, par ailleurs, précisé, que sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le Comité Syndical dispose de la faculté de fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de l'effectif global de l'assemblée et le nombre de 15 vice-Présidents.

Dans une telle hypothèse, il est rappelé que l'enveloppe indemnitaire globale ne pourra toutefois pas être augmentée, celle-ci étant calculée sur un effectif de Vice-Présidents ne pouvant excéder 20 % de l'effectif global du Comité Syndical.

En outre, les dispositions de l'article L.5211-10 précisent également que le Bureau du SMICTOM du CHINONNAIS est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

LE COMITE SYNDICAL

A l'unanimité :

DÉCIDE de fixer à 5 le nombre de Vice-Présidents

DÉCIDE de fixer à 9 le nombre des autres membres du Bureau, outre le Président et les Vice-Présidents

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 10.09.2020

Délibération publiée ou notifiée le 10.09.2020

Délibération 2020.14 : Election des vice-présidents et des autres membres du Bureau

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des Vice-Présidents et des membres du Bureau du SMICTOM du CHINONNAIS tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Le Président du SMICTOM du CHINONNAIS rappelle que les Vice-Présidents et les autres membres du bureau sont élus par le Comité Syndical au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

A l'issue des opérations électorales,

Le Comité Syndical

PROCLAME les délégués suivants élus :

NOM et Prénom	Fonction
Mme DEGRAVE Catherine (CC CVL – St Benoit la Forêt)	1 ^{ère} Vice-Présidente
M. JARRY Patrick (CC TOVAL – Cinq Mars la Pile)	2 ^{ème} Vice-Président
Mme BOISQUILLON Christine (CC TVV – Ste Maure de Touraine)	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. ROUX Claude (CC CVL – Anché)	4 ^{ème} Vice-Président
Mme HURET Céline (CC TVV – Brizay)	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. BEL François (CVL – La Roche Clermault)	Membre du Bureau

NOM et Prénom	Fonction
Mme JACOB Mariane (CC CC TVV – Tavant)	Membre du Bureau
M. BUFFETEAU Simon (CC TVV – Jaulnay)	Membre du Bureau
M. BARREAU Fabien (CC TVI – Cheillé)	Membre du Bureau
Mme LATOUCHE Karine (CC TVV – St Epain)	Membre du Bureau
Mme BERGER Hélène (CC CVL – Chinon)	Membre du Bureau
M. DOUCHET Didier (CC TVI – Vallères)	Membre du Bureau
Mme BROTIER Marie-Rose (CC TVV – Courcoué)	Membre du Bureau
M. POUJAUD Daniel (CC TVV – Ports Sur Vienne)	Membre du Bureau

INSTALLE lesdits délégués élus en qualité de vice-président ou de membre du Bureau dans l'ordre du tableau tel que susvisé

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 10.09.2020
Délibération publiée ou notifiée le 10.09.2020*

Principales précisions - Questions réponses soulevées lors des différents points liés au élections

Compétence collecte et traitement des déchets et le rôle des communes

M. D. POUJAUD fait remarquer que les communes sont un peu démunies par rapport aux différentes strates existantes, à savoir :

- Le SMICTOM du CHINONNAIS qui arrête en Comité Syndical les décisions générales de fonctionnement du service des déchets pour l'ensemble du territoire du Syndicat.
- Les Communautés de Communes qui assurent le rôle entre autres de percevoir la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères : rôle de « tiroir-caisse » important à conserver par rapport à la dotation d'intercommunalité (coefficient d'intégration fiscale augmenté du fait de cette prise de compétence déchets).
- Les communes qui jouent le rôle d'interlocuteur privilégié pour les usagers en cas principalement de réclamations.

Ces 3 échelons posent parfois des difficultés de communication.

M. D. POUJAUD insiste sur le fait qu'il est important avant toute décision de bien cerner l'impact que cela aura pour l'utilisateur. Il souhaite que les nouveaux élus au sein du Bureau du SMICTOM travaillent dans ce sens-là.

M. P. MASSARD répond que le souci du SMICTOM du CHINONNAIS est d'assurer le meilleur service à l'utilisateur et ceci au moindre coût. Le SMICTOM du CHINONNAIS privilégie les contacts avec les Communautés de Communes mais également les contacts avec les communes. Tous les problèmes de terrain sont traités en direct avec les communes. Ce fut le cas lors du précédent mandat pour la mise en place de la conteneurisation.

En revanche, le Syndicat n'a aucun regard à avoir sur le budget des Communautés de Communes (prise de décision par exemple sur l'approvisionnement des usagers en sacs noirs).

M. J.M. GENNETEAU indique qu'effectivement le travail de terrain mené par le SMICTOM du CHINONNAIS lors de la mise en place de la conteneurisation a permis de donner des explications précises aux usagers et de limiter les contestations.

Les perspectives du SMICTOM du CHINONNAIS pour le présent mandat

M. P. MASSARD cite :

- La modernisation des déchèteries (dossier qui a été délaissé lors du précédent mandat du fait du temps passé sur la mise en place des bacs)
- La mise en place du nouveau Centre de Tri interdépartemental qui permettra de respecter la législation sur les nouvelles consignes de tri des plastiques et la transformation du Centre de tri actuel de CHINON en plateforme de transfert.

M. F. BEL prend la parole et souligne qu'il conviendra de tout mettre en œuvre pour diminuer de façon significative le volume de déchets à traiter et également pour simplifier au maximum les consignes de tri (pour le plastique, à ce jour, les consignes sont compliquées pour les usagers).

L'organisation des réunions du SMICTOM du CHINONNAIS

Pour donner suite à une question posée par Mme C. DESCHAMPS, M. P. MASSARD précise que des groupes de travail vont se constituer, entre autres, pour le dossier des déchèteries.

Les réunions se tiendront principalement en journée et le groupe de travail pourra être constitué de membres du Bureau et de membres du Comité Syndical.

En ce qui concerne les réunions de Bureau et les réunions du Comité Syndical, elles se tiennent le soir à partir de 17h30 (environ 5 réunions de Bureau et 5 réunions du Comité Syndical par an).

Lecture de Charte de l'élu local

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. »

Au point n° 4 de la note de synthèse adressée à chaque délégué du SMICTOM est retranscrit l'article L1111-1-1 du CGCT.

Le président fait approuver la lecture de la charte de l'élu local par chaque délégué du SMICTOM du CHINONNAIS.

Questions et informations diverses

Présentation d'un diaporama sur le dispositif d'envoi des convocations du Comité Syndical : logiciel AGEDI

Il est présenté le dispositif suivant pour l'envoi des prochaines convocations du Comité Syndical : envoi de façon dématérialisé via le logiciel ADEGI (cf. diapo ci-dessous)

Attention! Dématérialisation des convocations du Comité Syndical

A partir de la prochaine réunion, vous recevrez les prochaines convocations exclusivement par mail sécurisé sous la présentation ci-dessous :

De : AGEDI <no-reply@agedi.fr>
Objet : CHINON - SMICTOM DU CHINONNAIS vous a envoyé un mail sécurisé

Bonjour,

Un message recommandé avec d'éventuelles pièces jointes vous a été envoyé par votre correspondant indiqué ci-dessous.

Pour en prendre connaissance veuillez cliquer sur le lien suivant :
<https://nova-mail.agedi.fr/index.php?key=1ecc3ff722a1cfd407ca8acd5cd63834>

Emetteur : CHINON - SMICTOM DU CHINONNAIS

Si vous utilisez toujours Windows XP, merci d'ouvrir ce lien avec un autre navigateur qu'Internet Explorer.

Si vous rencontrez la moindre difficulté à ouvrir le lien, contactez-nous au plus vite afin que nous trouvions une solution.

Date des prochaines Réunions du SMICTOM du CHINONNAIS

- Réunion de Bureau : le lundi 28.09.2020 – 17h30
- Réunion du Comité Syndical : le Lundi 05.10.2020 – 17H30

Récapitulatif de la séance

N° 2020.12	<i>Election du Président du SMICTOM du CHINONNAIS</i>
N° 2020.13	<i>Détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau</i>
N° 2020.14	<i>Election des vice-présidents et des autres membres du Bureau</i>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45

**Le Président,
P. MASSARD**

LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 07-09-.2020 - 17H30

Communes	Nom du délégué
ANCHE (C.C Chinon, Vienne et Loire)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DABILLY Patrice
ASSAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme MANGIN Ghislaine
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. LALOUILLE Laurent
AVON LES ROCHES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
AZAY LE RIDEAU (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. MAERTENS José
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. LECUREUIL Vincent
BRASLOU (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme CALLOC'H Marlène
BRAYE SOUS FAYE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. POTHIN Jean-Pierre
BREHEMONT (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. GARNON Jérôme
BRIZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme HURET Céline
CANDES ST-MARTIN (C.C Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHAMPIGNY Sur VEUDE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. SAVATON Thierry
LA CHAPELLE AUX NAUX (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C Touraine Val de Vienne)	M. MARECHAUX Pascal
CHEILLE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. BARREAU Fabien
CHEZELLES (C.C Touraine Val de Vienne)	M. LAMBRON Jean-Jacques
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme BERGER Héléne
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. CHEMINOT Jean-Michel
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme GACHET Marylène
CINAIS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme CHENU Maud
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. JARRY Patrick
COURCOUE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme BROTIER Marie-Rose
COUZIERS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme ROUSSEL Emilie
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CRISSAY SUR MANSE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. LEGROS Jean-Jacques
CROUZILLES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents Excusés
FAYE LA VINEUSE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. LAHAYE Frédéric
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. COLIN Romuald
L'ILE BOUCHARD (C.C Touraine Val de Vienne)	M. GENNETEAU Jean Marie
JAULNAY (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BUFFETEAU Simon
LANGAIS (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. GARAND Nicolas
LEMERE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. DE SOYRES François
LIGNIERES DE T. (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. GATILLON Jérémy
LIGRE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme MAUNOIR Josseline
LUZE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. RAULET Daniel
MAILLE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme SAULNIER Pascale
MARCAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MAILLARD Jean-Luc
MARCILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. AMIRAULT Gérard
MARIGNY MARMANDE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. ANDRAULT Dominique
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. DOUTRE Enrique
NEUIL (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme SENNEGON Natalie
NOUATRE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
NOYANT DE TOURAINE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. FORGEON Michel
PANZOULT (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme RIPAUD-CADIOU Julia
PARCAY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BASSET-CHERCOT François
PONT DE RUAN (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. BONNEAU Régis
PORTS SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. POUJAUD Daniel
POUZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
PUSSIGNY (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BONNIN Cyrille
RAZINES (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BOURDILLEAU Jonathan
RICHELIEU (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme BACLE Véronique
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'AZAY LE RIDEAU)	M. PANTIGNY Jean-Jacques
RILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. RAINEAU Laurent
RIVARENNES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Mme LEMESLE Anne-Marie
RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. PAVY Michel
LA ROCHE-CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. BEL François
SACHE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Mme DESCHAMPS Cécile
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme DEGRAVE Catherine
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. BRAULT Pierre

M. KERJOAN Gildas

M. MUNEREL Florian

M. LIBEREAU Franck

ST-EPAIN (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme LATOUCHE Karine
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. GIROUARD Morgan
STE MAURE DE TOURAINE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme BOISQUILLON Christine
SAVIGNY EN VERON (Chinon, Vienne et Loire)	M MUREAU Bernard
SAZILLY (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme MONTIER Dominique
SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MEUNIER Philippe
TAVANT (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme JACOB Mariane
THENEUIL (C.C Touraine Val de Vienne)	M. MOREAU Yves
THILOUZE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. SAVATIER Patrick
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. FRANCOIS Julien
LA TOUR ST GELIN (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme BECEL Ghislaine
TROGUES (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme VOISINET Yolande
VALLERES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. DOUCHET Didier
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C Touraine Val de Vienne)	M. SKERSOBOLSKI André
VILLAINES LES ROCHERS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. HOUBRON Jean-Pierre
VILLEPERDUE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Mme RAVION Anita

Assistaient également

Mme JUSZCZAK Martine, vice- présidente de la CCTVV

Services SMICTOM du CHINONNAIS :

- * Mme S. DE JONCKEERE
- * Mme A. CADEAU
- * Mme I. JOUSSELIN
- * Mme S. PICARD
- * Mme S. DAUCE
- * Mme A. MELCHILSEN
- * Mme A. ROBIN

Nombre de membres en exercice : 77

*

Membres votants en début de séance : 71

Secrétaire de séance : M. POUJAUD Daniel